

*Initiatives ministérielles*

que nous devons faire de même. Nous avons, à titre de gouvernement et en tant que société, un engagement à respecter en vertu de l'accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

La proposition du député de l'opposition est incompatible avec l'Organisation mondiale du commerce. Premièrement, en vertu de l'article 3.7 de l'accord, de la mise en oeuvre de l'article 6 de la loi, de l'accord sur les mesures antidumping et de l'article 15.7 de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions et les mesures de représailles, les facteurs mentionnés dans la motion sont des facteurs de menace ou de préjudice. À notre avis, l'adoption de cette motion aurait pour effet d'étendre l'application de ces facteurs au préjudice et au ralentissement d'une manière incompatible avec l'Organisation mondiale du commerce. L'article 3.4 de l'accord sur les mesures antidumping et l'article 15.4 de l'accord sur les subventions exigent l'examen d'une liste de facteurs beaucoup plus importante dans le cadre de la détermination générale d'un préjudice.

Deuxièmement, en ce qui concerne la menace de préjudice, une liste de facteurs sera incluse dans les règlements rédigés en vertu du nouvel alinéa 97.1(1)a qui prévoit l'examen exhaustif des facteurs mentionnés dans la motion du député.

Troisièmement, il ne devrait pas être fait mention de la prescription par le ministre de l'Industrie des facteurs de préjudice ou de causalité à prendre en compte, puisqu'il n'est nulle part ailleurs mentionné expressément dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation et que la prise de règlements en vertu de cette loi est la responsabilité du ministre des Finances.

Pour ces raisons et compte tenu de ce que j'ai clairement expliqué un peu plus tôt, nous recommandons le rejet de cette motion.

**M. Charlie Penson (Peace River, Réf.):** Monsieur le Président, dans la motion n° 10, on nous demande de considérer des facteurs comme le dumping et les subventions étrangères et d'ajouter des dispositions au projet de loi C-57, qui est en fait une loi de mise en oeuvre de l'Organisation mondiale du commerce.

J'ai bien peur de devoir décevoir le député de Verchères, qui nous a demandé d'appuyer cette motion. Je ne suis pas défavorable à ce qu'il a soulevé au sujet de l'industrie de l'acier ou de toute autre industrie étant la cible de mesures commerciales.

• (1630)

Ce projet de loi devrait prévoir des dispositions minimales à respecter pour que les différends soient rapidement renvoyés à l'Organisation mondiale du commerce, car cette dernière dispose d'un meilleur mécanisme pour régler les différends que celui que prévoit l'accord commercial canado-américain en matière d'acier, par exemple. Beaucoup de règlements ont été adoptés ces dernières années, ce qui n'a pas empêché la prise de plusieurs douzaines de mesures commerciales sur l'acier l'an dernier seulement. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de procéder.

La meilleure façon de procéder, c'est de confier cette question à un organisme multilatéral comme l'Organisation mondiale du commerce où le groupe d'experts chargé des différends tiendra compte de tous les facteurs. Ce groupe d'experts tiendra compte non seulement de la capacité de production non utilisée, de

l'augmentation des exportations et des stocks, mais aussi de tous les facteurs pertinents.

Nous ne devrions pas tenter d'ériger une immense barrière réglementaire. L'industrie de l'acier a dit au comité qu'elle voulait que nous érigeons une immense barrière réglementaire semblable à celle que les Américains sont en train de dresser, laquelle serait de toute façon abolie par l'Organisation mondiale du commerce. Nous ne devrions pas prendre les mêmes mesures que les Américains, et le groupe d'experts de l'Organisation mondiale du commerce se penchera sur les dispositions adoptées par les Américains dans leur loi de mise en oeuvre. Le groupe d'experts en tiendra compte quand il entendra les différends.

Il y a un processus. Nous devons lui faire confiance. Il va fonctionner. Accorder une importance exagérée aux facteurs dont le député de Verchères vient de parler pourrait faire en sorte que l'on donne une importance exagérée à des facteurs qui favoriseraient des aspects comme la gestion de l'offre. Cela nuirait aussi à d'autres secteurs de notre industrie, au Canada.

Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de problèmes. J'ai parlé de ces problèmes lors du débat sur le projet de loi C-57, à l'étape de la deuxième lecture. Ces problèmes sont les obstacles au commerce intérieur. Ce sont la dette élevée et le déficit, notre incapacité de faire des échanges. Il faut modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il y a des problèmes avec les contingents tarifaires. Je ne pense pas que nous ne devrions en avoir. Il y a le problème de la vente et de la répartition des contingents, mais nous reviendrons là-dessus une autre fois. Il faut régler ces problèmes dans les prochains mois.

Ce qui importe, pour le moment, c'est de faire le minimum pour que l'Organisation mondiale du commerce puisse voir le jour. Commençons par entendre certains différends comme celui du blé qui existe au Canada depuis un an, les différends dont on a tant entendu parler comme celui de l'acier. Mettons l'Organisation mondiale du commerce à l'épreuve, et elle s'en sortira avec tous les honneurs.

[Français]

**M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, je suis membre du comité de l'acier depuis plusieurs années. Encore dernièrement, vous avez eu l'occasion de rencontrer les gens de l'industrie de l'acier, soit dans le comité de l'acier et aussi, à deux reprises, au Comité permanent des affaires étrangères, où nous avons eu l'occasion d'entendre leurs revendications.

Je tiens à vous dire que ce que nous proposons actuellement dans notre motion va exactement selon la demande de l'industrie de l'acier.

Je n'arrive pas à comprendre le gouvernement à cet égard. Il semble entêté, je ne sais pas. Je n'arrive pas à comprendre. J'ai entendu tantôt le secrétaire parlementaire à cet égard et je ne comprends pas encore pourquoi il n'est pas d'accord avec l'amendement que nous proposons, d'autant plus que je ne suis pas non plus d'accord avec le député du Parti réformiste qui vient de parler sur le même sujet en ce qui concerne le dumping.

Il est clair et évident, et on l'a entendu à plusieurs reprises dont pas plus tard que la semaine passée ou il y a deux semaines, la présidente de l'Association des producteurs d'acier est venue au comité et nous a expliqué clairement que nos protections, en ce qui concerne le dumping et le commerce de l'acier, entre le Canada et les États-Unis entre autres, les États-Unis avaient des